

étoient le prix de celui qui a été mis à prix, & dont ils avoient fait la marché avec les enfans d'Israël, & ils les ont données pour le champ d'un potier, comme le Seigneur me l'a ordonné. Ces paroles ne se trouvent point dans le Livre de Jérémie, mais dans celui de Zacharie, Chap. XI. v. 11. & suivans. Les Juifs ont remarqué tant de caractères de ressemblance entre ces deux Prophetes, qu'ils ont dit que l'esprit de Jérémie s'étoit reposé sur Zacharie. Quelques Interpretes ont conjecturé que S. Matthieu avoit pris ces paroles de quelque Livre de Jérémie que nous n'avons plus; d'autres pensent que le nom de Jérémie s'est glissé dans ce texte de S. Matthieu, au lieu du nom de Zacharie. On peut voir les Commentateurs sur ce texte de S. Matthieu. Quelques Anciens ont aussi attribué à Jérémie ces paroles que S. Paul cite dans son Epitre aux Ephésiens: (a) *Levez-vous, vous qui dormez, & sortez d'entre les morts, & le Christ vous éclairera.* S. Irénée, (b) & S. Justin le Martyr (c) citent aussi comme de Jérémie ces paroles: *Et commemoratus est Dominus Sanctus Israel mortuorum suorum, qui dormierunt in terra sepulionis, & descendit ad eos evangelizare salutem qua est ab eo ut salvaret eos.* S. Justin accuse les Juifs de les avoir retranchées de leurs Exemplaires, & il soutient qu'on les trouve encore dans quelques-uns. Il semble que S. Pierre fasse allusion à ce passage dans sa première Epitre, Chap. III. v. 19.

XII.
Remarques
sur le style de
ce Prophete.

Le style de Jérémie, au sentiment de S. Jérôme, (d) est bas en comparaison de celui d'Isaïe, d'Osée, & de quelques autres Prophetes; il croit que ce défaut lui vient, de ce qu'étant né dans la ville d'Anathoth, il n'avoit pu acquérir cette élévation, cette élégance, cette pureté de style, qui ne se trouve d'ordinaire que dans les villes capitales, & dans la Cour du Prince. Mais la simplicité de son style est bien récompensée par la profondeur & la majesté des sens qu'il renferme, selon la remarque du même Pere: *Qui quantum in verbis videtur simplex & facilis, tantum in majestate sensuum profundissimus est.* Cumanus (e) avance que toute la beauté de Jérémie, consiste dans une certaine négligence noble, & un mépris de l'arrangement des mots: *Jeremia omnis majestas posita in verborum neglectu est, adeo illum decet rustica dictio.* Grotius remarque que son talent étoit de toucher, & d'exciter la compassion. Il le compare à Simonides qui est loué pour ses Ouvrages tristes & lugubres: *Tristius lacrymis Simonideis.* Quelques-uns (f) ont cru trouver de l'élévation & de la grandeur dans ce Pro-

(a) *Ephes. v. 14.* — (b) *Iren. l. iv. c. 39. & alibi.* — (c) *Justin. Dialog. cum Tryph.*
— (d) *Hieron. Prefat. in lib. vi. Comment. in Jerem.* — (e) *Cumanus de Repub. Hebr.*
l. 1. c. 7. — (f) *Sancti. Prolegom. 2. Dupin. Frassin.* Mais M. Simon, Lettres choisies, Tom. III. Lettre 7. au Supplément, & Dissert. critiques sous le nom de Rouclin, à Francfort, 1688. soutient que si l'on avoit une plus profonde connoissance de la langue Hébraïque, on n'en jugeroit pas ainsi.

phete. D'autres y remarquent de la douceur, des sentimens tendres, des mouvemens vifs & pressans: *Jeremia mansuetudinem, affectus teneros, servidosque motus:* ainsi s'exprimoit M. Fleuri dans une Préface Manuscrite sur les Prophetes, citée par D. Calmer.

Isaïe avoit prophétisé les malheurs d'Israël & de Juda: les malheurs annoncés par Isaïe sur Israël étoient accomplis; & Jérémie en rappelle le souvenir en renouvelant l'annonce de ceux qui devoient tomber sur Juda.

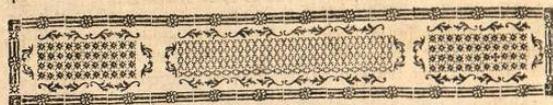
Isaïe avoit annoncé les expéditions de Sennachérib & de Nabuchodonosor sur la Judée. L'expédition de Sennachérib s'étoit faite peu de temps après, & lorsqu'Isaïe vivoit encore: Jérémie recommence d'annoncer celle de Nabuchodonosor; & il continue d'en prédire successivement toutes les circonstances.

Isaïe après avoir prédit les violences des Babylo niens, avoit annoncé aussi leur ruine. Jérémie renouvelle cette prédiction, & y insiste encore plus qu'Isaïe; il en marque même le temps.

Isaïe avoit prédit Cyrus, & le Messie dont Cyrus devoit être la figure. Jérémie n'insiste pas sur Cyrus; mais il prédit expressément le Messie.

Enfin Isaïe & Jérémie annoncent également le mystère de Jesus-Christ & de son Eglise, quelquefois immédiatement & sans voiles, plus souvent sous l'ombre des figures & des allégories: & c'est sous ce dernier point de vue, que l'on découvrira toute l'étendue de cette parole mystérieuse que le Seigneur adresse à Jérémie, *Prophetam genibus dedi te.*

XIII.
Parallele en-
tre Isaïe & Je-
rémie.



DISSERTATION

SUR

LES RECHABITES.

I.
Idée que l'Écriture nous donne des Rechabites.

L'Écriture dit assez peu de chose des Rechabites : mais ce qu'elle en dit, nous en donne une haute idée. C'étoient des hommes d'une vie exemplaire, d'une abstinence rigoureuse, d'une grande retraite, & d'une désappropriation presque entière. Leur demeure étoit à la campagne, & sous des tentes, négligeant le séjour des villes, & fuyant le commerce du monde; sans biens, sans terres, sans maisons, sans retraite fixe. On les regarde comme les imitateurs de la vie des Prophetes, & les modeles que se font proposés les Esséniens & les Thérapeutes parmi les Hébreux, & les Solitaires dans l'Eglise Chrétienne. (a) L'amour & l'estime que nous avons pour l'état que nous professons, doit nous rendre précieux tout ce qui y a du rapport. Il nous est glorieux de trouver dans ce qu'il y a de plus saint & de plus distingué dans l'ancien Testament; dans les Elie, dans les Elisée, dans les enfants des Prophetes, dans les Rechabites, & dans saint Jean-Baptiste, l'origine de notre Institut, & les premiers Chefs de notre Profession.

II.
Diversité de sentimens sur l'origine des Rechabites.

Il y a quelques diversités de sentimens sur l'origine des Rechabites. Quelques-uns les font sortir de la Tribu de Juda. C'est l'opinion de Théodoret, (b) qui dans la supposition que tous ceux dont on lit le dénombrement au second Chapitre du premier Livre des Paralipomènes, étoient de la Tribu de Juda, en a conclu que les Rechabites qui s'y trouvent, en étoient aussi. Mais on a d'ailleurs des preuves que les

(a) Hieronym. ad Paulin. Ep. 49. al. 13. *Noter Princeps Elias, noster Elisas, nostri duces illi filii Prophetarum qui habitabant in agris & solitudinibus . . . de his sunt & filii Rechab, qui vinum & siceram non bibebant, &c.* (b) Theodoret. in 1. Par. initio. Vide 1. Par. 11. 55.

Rechabites étoient Cinéens d'origine, & qu'encore qu'ils demeurassent dans le partage de Juda, ils n'étoient point pour cela de cette Tribu.

D'autres (a) ont cru qu'ils étoient Lévités, ou même Prêtres; parce qu'il est dit dans Jérémie, (b) que l'on verra toujours des descendants de Jonadab attachés au service du Seigneur. Quelques Rabbins conjecturent que les Rechabites ayant épousé des filles des Prêtres ou des Lévités, les enfants qui en étoient sortis, servoient dans le Temple, comme s'ils eussent été véritablement du nombre des Lévités. Mais si les Rechabites ont servi au rang des Lévités, ce ne peut être que par un privilège & une distinction particulière: car on comptoit pour rien d'être né seulement d'une femme de la race de Lévi; il falloit pour être reçu dans le rang des Ministres du Temple, avoir pour pere un Prêtre ou un Lévite.

D'autres (c) croient que les Rechabites servoient dans le Temple, non en qualité de Prêtres ou de Lévités; mais comme simples Ministres; comme les Gabaonites, (d) les Nathinéens, (e) & ceux qui sont nommés *les serviteurs donnés par Salomon*; (f) lesquels étoient destinés à servir les Prêtres & les Lévités dans les emplois les plus laborieux du Temple, comme de porter du bois & de l'eau. Ils étoient dans le Temple, ce qu'étoient les esclaves dans les maisons des riches.

Les Rechabites avoient à la vérité un emploi plus relevé, que ni les Gabaonites, ni les Nathinéens; puisqu'ils chantoient les louanges du Seigneur: (g) mais enfin ils étoient toujours sous la main & dans la dépendance des Prêtres & des Lévités. Quand je dis qu'ils étoient Chantres dans la maison de Dieu, je parle suivant la Vulgate, & selon plusieurs Interpretes, qui lisent: *Canentes, atque resonantes, atque in tabernaculis commorantes. Hi sunt Cinai, qui venerunt de calore patris domus Rechab.* Et l'Hébreu peut fort bien se traduire en ce sens. Mais d'autres Interpretes le traduisent par: (h) *Les Portiers, les obéissants, ou les serviteurs, & ceux qui logent sous des tentes. Ce sont eux qu'on nomme Cinéens, qui sont descendus de Chamath, chef de la maison de Rechab.* L'office de Portiers regardoit les Lévités: (i) mais ils pouvoient avoir des Ministres inférieurs, qui les servoient & qui les affi-

(a) Hezesp. apud Euseb. hist. lib. 2. c. 23. (b) Jerem. xxxv. 19. (c) Vide Santā. & Cornel. ad Jerem. xxxv. (d) Josue 18. 27. (e) 1. Par. 11. 2. & 1. Esdr. 11. 43. 58. 70. VII. 7. 24. VIII. 20. (f) 1. Esdr. 11. 55. 58. & 2. Esdr. VII. 57. 60. XI. 3. (g) 1. Par. 11. 55. (h) 1. Par. 11. 55. Hebr. juxta quosdam: *Janitores, & obediētes, & in tabernaculis commorantes: hi sunt Cinai qui venerunt à Chamath patre domus Rechab.* (i) 1. Par. 11. 55. 58. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100. 101. 102. 103. 104. 105. 106. 107. 108. 109. 110. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. 120. 121. 122. 123. 124. 125. 126. 127. 128. 129. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200. 201. 202. 203. 204. 205. 206. 207. 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. 248. 249. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 274. 275. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286. 287. 288. 289. 290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. 299. 300. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310. 311. 312. 313. 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 327. 328. 329. 330. 331. 332. 333. 334. 335. 336. 337. 338. 339. 340. 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 364. 365. 366. 367. 368. 369. 370. 371. 372. 373. 374. 375. 376. 377. 378. 379. 380. 381. 382. 383. 384. 385. 386. 387. 388. 389. 390. 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397. 398. 399. 400. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412. 413. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 435. 436. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 455. 456. 457. 458. 459. 460. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 469. 470. 471. 472. 473. 474. 475. 476. 477. 478. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 499. 500. 501. 502. 503. 504. 505. 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. 513. 514. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521. 522. 523. 524. 525. 526. 527. 528. 529. 530. 531. 532. 533. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546. 547. 548. 549. 550. 551. 552. 553. 554. 555. 556. 557. 558. 559. 560. 561. 562. 563. 564. 565. 566. 567. 568. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. 585. 586. 587. 588. 589. 590. 591. 592. 593. 594. 595. 596. 597. 598. 599. 600. 601. 602. 603. 604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611. 612. 613. 614. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 621. 622. 623. 624. 625. 626. 627. 628. 629. 630. 631. 632. 633. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641. 642. 643. 644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656. 657. 658. 659. 660. 661. 662. 663. 664. 665. 666. 667. 668. 669. 670. 671. 672. 673. 674. 675. 676. 677. 678. 679. 680. 681. 682. 683. 684. 685. 686. 687. 688. 689. 690. 691. 692. 693. 694. 695. 696. 697. 698. 699. 700. 701. 702. 703. 704. 705. 706. 707. 708. 709. 710. 711. 712. 713. 714. 715. 716. 717. 718. 719. 720. 721. 722. 723. 724. 725. 726. 727. 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 736. 737. 738. 739. 740. 741. 742. 743. 744. 745. 746. 747. 748. 749. 750. 751. 752. 753. 754. 755. 756. 757. 758. 759. 760. 761. 762. 763. 764. 765. 766. 767. 768. 769. 770. 771. 772. 773. 774. 775. 776. 777. 778. 779. 780. 781. 782. 783. 784. 785. 786. 787. 788. 789. 790. 791. 792. 793. 794. 795. 796. 797. 798. 799. 800. 801. 802. 803. 804. 805. 806. 807. 808. 809. 810. 811. 812. 813. 814. 815. 816. 817. 818. 819. 820. 821. 822. 823. 824. 825. 826. 827. 828. 829. 830. 831. 832. 833. 834. 835. 836. 837. 838. 839. 840. 841. 842. 843. 844. 845. 846. 847. 848. 849. 850. 851. 852. 853. 854. 855. 856. 857. 858. 859. 860. 861. 862. 863. 864. 865. 866. 867. 868. 869. 870. 871. 872. 873. 874. 875. 876. 877. 878. 879. 880. 881. 882. 883. 884. 885. 886. 887. 888. 889. 890. 891. 892. 893. 894. 895. 896. 897. 898. 899. 900. 901. 902. 903. 904. 905. 906. 907. 908. 909. 910. 911. 912. 913. 914. 915. 916. 917. 918. 919. 920. 921. 922. 923. 924. 925. 926. 927. 928. 929. 930. 931. 932. 933. 934. 935. 936. 937. 938. 939. 940. 941. 942. 943. 944. 945. 946. 947. 948. 949. 950. 951. 952. 953. 954. 955. 956. 957. 958. 959. 960. 961. 962. 963. 964. 965. 966. 967. 968. 969. 970. 971. 972. 973. 974. 975. 976. 977. 978. 979. 980. 981. 982. 983. 984. 985. 986. 987. 988. 989. 990. 991. 992. 993. 994. 995. 996. 997. 998. 999. 1000.

dée, comme des Troglodytes logés dans des creux de rochers, ou dans des fosses souterraines. Bellon (a) les décrit de même. Leur nom de *Cinéens* insinue cela; il désigne des hommes nichés, & comme cachés dans des nids.

Ainsi on ne doit pas être surpris de les voir désignés sous les différents noms de *Cuschim*, de *Madianites*, de *Cinéens*, de *Salméens*, ou *Salmonéens*. Le Chaldéen leur donne toujours ce dernier nom. Ils n'étoient point de la race d'Israël, mais de celle de Chusch ou de Madian, ou même de celle de Chanaan; puisqu'on les trouve nommés parmi les peuples dont le Seigneur devoit donner l'héritage à Abraham. (b) Séphora épouse de Moïse, est nommée Cuschite, (c) & Jéthro son pere est qualifié Cynéen, (d) & Prêtre de Madian. (e) Il y avoit des Troglodytes sur les bords de la mer Rouge, de la mer Morte, & dans presque toute l'Arabie Pétrée. Les Cinéens n'ayant point de maisons ni de demeure fixe, étoient tantôt dans un lieu, & tantôt dans un autre; tantôt dans un rocher, & tantôt sous une tente, ou sous un bois de Palmier. Héber le Cinéen habitoit sous des tentes, au milieu de la terre de Chanaan, du temps de Barac & de Débora. (f) Au retour de la captivité, on en voit aux environs de Jabès de Galaad. (g) Un peu avant le siège de Jérusalem par Nabuchodonosor, ils étoient près de cette ville sous leurs tentes. (h) Ils n'entrèrent dans Jérusalem que lorsqu'ils ne purent plus demeurer en sûreté au dehors & à la campagne. Tout cela nous donne à connoître un peuple, qui vivoit comme font encore aujourd'hui les Sarrasins ou les Arabes Scénites, sans villes, sans maisons, sans demeure fixe. C'est ainsi que vécurent les Hébreux dans le désert pendant quarante ans, & les Patriarches tout le temps de leur pèlerinage dans la terre promise.

Les Cinéens étoient donc de la race de Hobab ou de Jéthro, beau-pere de Moïse; & leur demeure ordinaire depuis l'entrée des Israélites dans la Terre promise, fut aux environs de la mer Morte. Ils ne furent distingués des Israélites que par leur vie champêtre, & par le mépris qu'ils faisoient des maisons & des villes.

Quelques-uns (i) ont cru qu'Hobab, ou Jéthro même, étoit l'Auteur de l'Institut des Réchabites; que Réchab étoit un de ses noms; que Jonadab connu du temps de Jéhu, étoit son fils; c'est-à-dire, un de ses descendants, selon le stile de l'Ecriture; que l'on voit des traces de l'observance des Réchabites, dans la personne d'Héber le Ci-

V.
Etablissement de l'Institut des Réchabites par Jonadab qui vivoit au temps de Jéhu roi d'Israël.

(a) Bellon. observat. lib. 2. c. 61. — (b) Genes. xv. 19. — (c) Num. xii. 1. *Æthiopiſſam* (Hebr. *Cuscham*.) — (d) Judic. 1. 16. — (e) Exod. iii. 1. — (f) Judic. iv. 11. & seqq. — (g) 1. Par. ii. 55. — (h) Jerem. xxxv. 10. 11. — (i) *Arias Mont.* in Judic. 1. Vide Sancti. ad Jerem. xxxv. n. 5. 6. 7. & Serar. *Trihars.* lib. 3. c. 9. *Minerval.* c. 13. 14. 15.

néen, qui demouroit sous des tentes, & dans la maison duquel il n'y avoit apparemment point de vin; puisque Jahel donna à boire du lait à Sifara. Sanctius va plus loin; il conjecture que les Madianites mêmes, du nombre desquels étoient les Cinéens, & Jéthro, suivoient presque en tout les coutumes des Réchabites.

Serarius (a) distingue des Réchabites de deux sortes: les anciens, & les nouveaux. Ceux-là sont les successeurs immédiats de Jéthro, qui vivoient à la campagne, sans demeure fixe, sans possessions, s'exerçant dans les pratiques de vertu & de piété. Les autres sont plus nouveaux, & Disciples de Jonadab, un des descendants de Jéthro, & fils de Réchab, lequel ajouta quelque chose aux anciennes coutumes des Cinéens. Suivant cette hypothèse, il faudroit faire remonter bien haut l'origine de cette maniere de vie.

Mais on tient communément que Jonadab fils de Réchab (b) fut celui qui le premier ajouta à leur ancienne maniere de vivre, celle de ne pas boire de vin, & de ne pas cultiver les champs; mais de se contenter des fruits de la terre, & de ce que leurs troupeaux pouvoient leur fournir pour la vie. (c) Ce Jonadab vivoit du temps de Jéhu roi d'Israël; & c'est en ce temps-là qu'on doit placer la vraie origine de l'Institut des Réchabites. *Jonadab fils de Réchab, notre pere, disent-ils, nous a ordonné, & nous a dit: Vous ne boirez jamais de vin, ni vous, ni vos enfans; vous ne bâtirez point de maisons; vous ne sèmerez aucun grain, & ne planterez point de vignes, & n'en posséderez aucune. Mais vous habiterez dans des tentes toute votre vie, afin que vous viviez long-temps dans le pays où vous êtes comme étrangers.* Telle étoit la règle des descendants de Réchab: car pour les autres familles des Cinéens, elles n'avoient point ces obligations. Elles vivoient simplement en Nomades, sans maisons, & sans habitation fixe, comme plusieurs autres peuples de ces cantons.

Jonadab instituteur des Réchabites, étoit sans doute un homme d'un très-grand mérite, & d'une vertu fort reconnue, puisqu'il eut le crédit de faire recevoir ses règles à ses Disciples, dont le nombre n'étoit pas petit dans Israël & dans Juda. On ne fait en quel lieu étoit sa demeure la plus ordinaire; car il n'en avoit point de fixe, non plus que ses Sectateurs. Nous lisons dans les Livres des Rois, que Jéhu ayant été suscité de Dieu pour venger les crimes de la maison d'Achab, vint à Samarie pour y faire périr tous les Prêtres & les faux Prophetes de Baal. En chemin il rencontra Jonadab; il le salua, il lui demanda: (d) *Votre cœur est-il droit à mon égard, comme le mien l'est au*

(a) Serar. loco citato. — (b) 4. Reg. x. 15. — (c) Jerem. xxxv. 6. 7. — (d) 4. Reg. x. 15. 16.

vôtre? Etes-vous dans mes intérêts? & êtes-vous autant de mes amis, que je suis des vôtres? Jonadab lui répondit qu'il étoit à lui; & en même temps Jéhu lui donnant la main, le fit monter avec lui sur son char, & lui dit: *Venez avec moi, & soyez témoin du zèle que j'ai pour le Seigneur.* Il le conduisit ainsi à Samarie; & y étant arrivé, Jéhu mit à mort tout ce qu'il y trouva de la race d'Achab, & fit périr tous les Prêtres de Baal.

VI.
Histoire des
Réchabites,
depuis l'éta-
blissement de
leur Institut,
jusqu'au re-
tour de la cap-
tivité.

L'observance des Réchabites se soutint dans toute sa vigueur pendant plus de trois cents ans, jusqu'à la captivité de Babylone. Sous le regne de Joakim Roi de Juda, & la dernière [ou plutôt dès la quatrième] année (a) de son regne, Nabuchodonosor étant venu assiéger Jérusalem, les Réchabites ne pouvant plus en assurance demeurer à la campagne, se retirèrent dans la ville, sans toutefois quitter leur coutume de loger sous des tentes. Jérémie (b) durant le siège, reçut ordre du Seigneur d'aller trouver les Disciples de Réchab, de les conduire dans le Temple, de les faire entrer dans un des celliers, où l'on gardoit le vin pour les sacrifices, & de leur en présenter à boire. Jérémie exécuta cet ordre, & leur présenta des vases pleins de vin; mais ils répondirent: *Nous ne boirons point de vin, parce que Jonadab fils de Réchab notre pere, nous a défendu d'en boire, & nous lui avons obéi jusqu'aujourd'hui, nous & nos femmes, nos fils & nos filles. Et lorsque Nabuchodonosor est venu dans notre pays, nous avons dit: Venez, entrons dans Jérusalem, pour nous mettre à couvert de l'armée des Chaldéens & de l'armée de Syrie; & nous sommes demeurés depuis dans Jérusalem.*

Alors le Seigneur fit entendre sa parole à Jérémie, & lui dit: *Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu des armées, le Dieu d'Israël: Allez, dites au peuple de Juda, & aux habitants de Jérusalem: Ne*

(a) [Nabuchodonosor assiégea deux fois Jérusalem sous le regne de Joakim, comme le remarque D. Calmet même dans son Commentaire sur Jérémie, xxxv. 1. la première fois en la quatrième année du regne de ce Prince; & la seconde vers la fin du regne du même Prince. D. Calmet croit que c'est au temps du second siège qu'arriva ce que Jérémie rapporte des Réchabites. Et il déclare lui-même sur le p. 11. que ce qui le détermine à l'entendre ainsi, c'est ce qui est dit des troupes des Syriens jointes alors à celles des Chaldéens, parce que dans le IV. Livre des Rois, xxiv. 1. 2. il est dit que Joakim étant demeuré pendant trois ans assésé au Roi de Babylone, se révolta, & qu'alors le Seigneur envoya contre lui des troupes des Chaldéens, des Syriens, des Moabites & des Ammonites qui ravagerent le pays de Juda. Mais les Syriens avoient pu se joindre aux Chaldéens dès la première expédition de Nabuchodonosor; & il est fort vraisemblable que dès-lors les Réchabites furent obligés d'entrer dans Jérusalem qui fut assiégée & prise par ce Prince en la 4e. année de Joakim: ce qui donne lieu de croire que dès-lors arriva le fait rapporté par Jérémie.] (b) Jerem. xxxv. 1. & seqq.

voulez-vous point vous corriger, & n'obéirez-vous jamais à ma parole, dit le Seigneur? Les paroles de Jonadab fils de Réchab, par lesquelles il commanda à ses enfans de ne point boire de vin, ont fait sur eux une telle impression, qu'ils n'en ont point bu jusqu'à cette heure, pour obéir au commandement de leur pere. Mais pour moi je vous ai parlé, & je n'ai pas manqué de vous instruire de bonne heure; cependant vous ne m'avez pas obéi. Je vous ai envoyé les Prophetes mes serviteurs, & je vous ai dit par leur bouche: Convertissez-vous, & que chacun quitte sa voie corrompue; redressez vos affections & vos desirs; ne suivez point les Dieux étrangers, & ne les adorez point; & cependant vous n'avez pas voulu m'écouter; pendant que les enfans de Réchab ont exécuté inviolablement l'ordre que leur pere leur avoit donné. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël: Je ferai tomber sur Juda & sur Jérusalem tous les maux dont je les ai menacés; parce que je leur ai parlé, & ils ne m'ont point écouté; je les ai appelés, & ils ne m'ont point répondu. Et ensuite Jérémie adressant sa parole aux Réchabites, leur dit: Voici ce que dit le Seigneur: Parce que vous avez obéi au précepte de Jonadab votre pere, & que vous avez observé ses ordonnances, la race de Jonadab fils de Réchab ne cessera point de produire des hommes, qui se tiendront tous jours en ma présence.

On explique différemment cette dernière promesse. Les uns (a) entendent des offices de Judicature, auxquels on veut que les Réchabites aient été employés; d'autres, (b) du Nazaréat perpétuel, auquel ils étoient engagés, comme le montre leur abstinence du vin; d'autres, (c) de l'office de Chantres, auquel on veut qu'ils aient été destinés, conformément au Texte Latin du premier Livre des Paralipomènes. (d) Mais l'opinion la plus suivie est qu'en conséquence de cette déclaration du Seigneur, les Réchabites furent reçus dans le Temple, pour y exercer l'office de Portiers, sous les Lévites, à qui cet emploi appartenoit de droit. Le genre de vie des Réchabites les rendoit plus propres à ce ministère, que beaucoup d'autres; parce qu'ils n'entroient dans aucune maison, & ne couchoient sous aucun toit, mais dans des tentes. Pour l'usage du vin, il étoit défendu aux Prêtres & aux Lévites dans la Maison du Seigneur, pendant qu'ils étoient actuellement de service. La déclaration de la volonté de Dieu par la bouche de Jérémie, étoit une raison suffisante pour admettre les Réchabites

(a) Dionys. Carthuf. in Jerem. xxxv. — (b) Cornel. à Lapid. in Jerem. xxxv. — (c) Sanctius ibidem. — (d) 1. Par. 11. 55.

dans ces sortes d'emploi, quoiqu'ils ne fussent pas de la race de Lévi.

Ils ne furent pas long-temps en paix dans leurs fonctions. [Jérusalem ayant été prise, le Roi Nabuchodonosor emmena une partie du peuple à Babylone. Du nombre de ces captifs, furent Daniel & ses compagnons, & apparemment les Réchabites; puisque nous lisons à la tête du Psaume LXX. qu'ils étoient du nombre des premiers captifs; (a) c'est-à-dire, de ceux qui avoient été emmenés en captivité, sous le regne de Joakim. Car on reconnoît trois captivités de Juda sous Nabuchodonosor: la première sous le regne de Joakim; la seconde sous le regne de Jéchonias; la troisième & dernière sous le regne de Sédécias. (b)] Au reste il est bon de remarquer que le titre du Psaume LXX. ne se lit ni dans l'Hébreu, ni dans le Chaldéen, mais seulement dans les Septante, & dans les Versions qui les ont suivis. S. Jérôme (c) l'a entendu comme si cette première captivité étoit celle qu'ils souffrirent, en quittant la liberté de la campagne, pour s'enfermer dans la ville de Jérusalem, lorsque Nabuchodonosor vint l'assiéger: (d) *Hanc primi captivitatem sustinuisse dicuntur, quod post solitudinis libertatem, urbe quasi carcere sint reclusi.*

Mais soit à la première, ou à la dernière captivité; il est indubitable qu'ils furent transportés à Babylone comme les autres, & qu'ils en revinrent avec les enfants de Juda, comme il paroît par le premier Livre des Paralipomènes, (e) où nous lisons que la race des Scribes, qui demeuroient à Jabès, nommés portiers, obéissants, & demeurants sous des tentes, sont les Cinéens, descendus de Chamath, pere de la maison de Réchab. Ils continuerent apparemment après leur retour, à exercer dans le temple les mêmes fonctions qu'ils y avoient exercées avant la captivité.

(a) *Psal. lxx. 1. Filiorum Jonadab, & priorum captivorum.* = (b) [Nous avons cru devoir retoucher cet article, où Dom Calmet tomboit en quelque sorte en contradiction avec lui même. Car après avoir dit selon sa première hypothèse que Jérusalem ayant été prise, & Joakim mis à mort, le roi Nabuchodonosor établit Jéchonias qui imita l'impiété de Joakim, & ne régna que trois mois & dix jours; que Nabuchodonosor ayant attaqué de nouveau Jérusalem, prit cette ville, enleva tous les plus riches vaisseaux du Temple, fit conduire le roi & tous les principaux du peuple à Babylone, ne laissant dans le pays que les plus pauvres du peuple; & que du nombre de ces captifs furent Mardochee & Ezéchiel, & apparemment les Réchabites; il ajoute aussi-tôt puisque nous lisons à la tête du Ps. lxx. qu'ils étoient du nombre des premiers captifs: ce qui est contraire à la première hypothèse: car les premiers captifs furent ceux qui furent pris sous le regne de Joakim, en la quatrième année de ce Prince, comme D. Calmet même le reconnoît dans l'Argument qu'il a mis à la tête du Ps. lxx. où distinguant les trois captivités que nous avons ici distinguées, & suivant l'opinion même que nous avons suivie, il dit que les Réchabites entrèrent dans Jérusalem un peu avant que Nabuchodonosor prit la ville sur Joakim, & que par conséquent ils purent être du nombre des premiers captifs emmenés à Babylone.] = (c) Hieron. ad Paulin. Tom. I. P. col. 565. = (d) Jerem. xxxv. 11. = (e) 1. Par. II. 55.

Mais on ignore pourquoi ils se placèrent à Jabès, ville de Galaad, au-delà du Jourdain.

On doute même si dans ce passage des Paralipomènes, le nom de Jabès signifie une ville. L'Auteur des Traditions Hébraïques sur les Paralipomènes, croit qu'il marque un homme, & un Docteur fameux, que les Cinéens suivoient, & qui avoit été leur Maître dans la science de la Loi. On trouve un homme illustre du nom de Jabès, dans le Chap. IV. v. 9. 10. du même Livre. Quelques-uns ont cru (a) que ce Jabès étoit Othoniel même, qui selon les Juifs, étoit le Précepteur & le Maître des Cinéens ou des Réchabites.

Quoi qu'il en soit, depuis le retour de la captivité de Babylone, il n'est plus parlé des Réchabites dans l'écriture, & très-peu dans les autres Livres qui nous restent. Joseph n'en dit rien du tout; quoiqu'il rapporte ce que nous avons dit de Jéhu, & de Jonadab son ancien ami, qu'il fit monter dans son char pour le mener à Samarie. Hégesippe cité par Eusebe, (b) raconte que comme on conduisoit S. Jacques au supplice, un des Prêtres de la race des Réchabites, cria aux Juifs qui vouloient le lapider: *Qu'allez-vous faire? Le Juste prie pour vous.* Cette circonstance de Prêtres fils ou descendant de Réchab, se lit dans Ruffin, & dans tous les Exemplaires Grecs. Scaliger & quelques autres (c) l'ont attaquée; & il faut convenir que cette expression n'est point exacte. Les Réchabites n'étoient ni Prêtres ni Lévités. Mais peut-être qu'Hégesippe a simplement voulu dire qu'un Réchabite, Ministre ou Portier du Temple, avoit dit cela. Il a donné par abus le nom de Prêtres à tous ceux qui servoient dans la Maison du Seigneur, sans distinguer leurs différents offices, degrés, ou fonctions. Ou ce Prêtre suivoit l'institut des Réchabites, quoiqu'il ne fût pas de leur race: car on ne doute point qu'ils n'aient eu dans l'ancienne Loi des imitateurs, (d) comme ils en ont eu sous la nouvelle dans la personne des Religieux & des Solitaires.

Quelques-uns croient que les Assidéens, dont-il est parlé du temps des Maccabées, (e) étoient les successeurs & les imitateurs des Réchabites. Mais nous sommes persuadés que les Assidéens étoient en bien plus grand nombre que les Réchabites. Le nom d'Assidéens se donnoit à toutes les personnes qui faisoient une profession particulière de dévotion & de piété. C'est en ce sens qu'il se rencontre souvent dans le Texte Hébreu de

(a) *Petr. Martyr. in Judic. 1. Rodolph. Hostian. de origine Monachatus, cap. 7. Vide Serap. Minerval. c. 21.* = (b) *Hegesipp. apud Euseb. Hist. Eccles. lib. 2. cap. 23. Εἰς τὸν ἵππον τῶν υἱῶν Βαβυλῶν, ἢ τῶν Περσῶν, τῶν μαθητευσάντων τῷ Ἰησοῦ τῷ Πιστῶτι.* *Vide Valesii not. in hunc locum.* = (c) *Scalig. Animad. Euseb. & in Elencho tricharesii cap. 25. Cornel. à Lapide in Jerem. xxxv.* = (d) *Vide Theodoret in Jerem. xxxv. ult. Hugo in eundem locum.* = (e) 1. Maccab. II. 42. VII. 17. & 2. Maccab. XIV. 6.

Psaumes & des Paralipomenes. Et qui oseroit soutenir que tous ceux qui consacroient leur vie aux exercices de la Religion, suivoient l'institut des Réchabites ? D'autres (a) les confondent avec les Esséniens ; mais leurs genres de vie sont trop dissimilaires. Les Esséniens vivoient à la campagne, occupés à cultiver la terre ; (b) ils n'avoient point de biens propres, & mettoient tout en commun ; ils n'avoient ni femmes, ni esclaves ; ils faisoient leurs offrandes au Temple, mais n'y sacrifioient point, parce que leurs cérémonies étoient plus pures & plus saintes que celles du commun des Hébreux ; ils faisoient eux-mêmes leurs sacrifices à part ; ils avoient des Officiers qui prenoient soin de leurs revenus, & qui les leur distribuient, selon le besoin de chacun. Ils ne demeuroient pas tous dans une certaine ville ; mais ils étoient dispersés dans plusieurs lieux, où ils recevoient leurs freres dans une parfaite union. Or tout cela est contraire à l'institut des Réchabites, qui, comme on l'a vu ci-devant, avoient des femmes & des enfants, & ne cultivoient ni ne possédoient ni champs ni vignes, & ne demeuroient ni dans les villes ni dans les maisons ; ils étoient si éloignés de faire leurs cérémonies à part, & hors du Temple, que plusieurs d'entr'eux exerçoient même l'office de portiers dans la Maison du Seigneur. Joseph ne dit point que les Esséniens ayent eu de l'éloignement du vin, comme en avoient les Réchabites, suivant les Loix de leur institut.

VIII.
Témoigna-
ge Suisse & du
voyageur Ben
jamin, tou-
chant l'éta-
ble des Réchabi-
tes au dou-
zième siècle
depuis J. C.

L'Histoire ne nous apprend pas ce que devinrent les Réchabites, durant la dernière guerre des Juifs, & après la prise de Jérusalem par les Romains. Le voyageur Benjamin assure qu'il vit à Théma un grand nombre de Réchabites, auxquels il donne un grand & vaste pays, dont ils sont les maîtres. Mais cet Auteur est peu exact, & il pourroit bien nous en faire accroire dans ce qu'il dit de ces prétendus Réchabites. Voici ses paroles. (c)

» De Pundébit sur l'Euphrate, j'allai dans le pays de Séba, nommé
» aujourd'hui *Aliman*, ayant au Nord le pays de *Sennaar*, auquel il
» confine. Après vingt & un jours de marche par des solitudes, j'arrivai
» dans le pays où demeurent les Juifs nommés *filz de Réchab*, autrement
» *peuple de Théma* ; car Théma est le commencement de leur Etat,
» qui est à présent gouverné par le Prince *Hanan*. La ville de Théma
» est grande, & bien peuplée. Le pays a vingt jours de marche de
» long, entre les montagnes septentrionales ; il est rempli de bonnes
» & fortes villes, & n'obéit à aucun Prince étranger. Les habitants de
» ce pays font des courses sur leurs voisins, & même sur les peuples
» éloignés qui habitent ces solitudes, jusqu'aux Arabes leurs alliés ; car

(a) Ita ex Nilo & Suida, Serar. lib. 3. tribaref. cap. 9. — (b) Joseph. antiq. lib. xviii. cap. 2. & de Bello, lib. 11. cap. 2. — (c) Benjamin. iter. pag. 75. 76.

» il

» il y a des Arabes demeurant dans des tentes, n'ayant point de mai-
» sons fixes, dans tout le pays d'*Aliman*, lesquels vont piller les terres
» de leurs voisins. Pour ce qui est des Juifs, dont nous parlions tout
» à l'heure, ils cultivoient des champs, & nourrissoient des troupeaux,
» ayant un bon & vaste pays ; ils donnent la dime de tout leur revenu
» pour l'entretien des disciples des sages, qui vaquent continuellement
» à la prédication ; & pour la nourriture des Pharisiens, qui déplorent
» le malheur de Sion, & la chute de Jérusalem, n'usant jamais ni de
» vin ni de chair, allant toujours vêtus de noir, n'ayant point d'autres
» demeures que les cavernes & les antres ; jeûnant tous les jours, à l'ex-
» ception du Sabbat, & continuellement appliqués à la priere, pour
» obtenir de Dieu la liberté & le retour de la captivité d'Israël.

» Tous les autres Juifs de Théma & de Thélimas sont les mêmes
» prieres au Seigneur, & ils sont au nombre d'environ cent mille hom-
» mes. Ils ont pour Prince *Salomon* frere de *Hanan*, dont on a parlé ;
» tous deux de la race royale de David, comme le prouve leur histoire
» généalogique qu'ils ont en main. Ils vont ordinairement avec des habits
» de deuil, & déchirés, & jeûnent quarante jours pour tous les Juifs
» qui sont en captivité. La Province comprend environ quarante villes,
» deux cents bourgs, & cent châteaux. La capitale du pays est Théma,
» & le nombre des Juifs qui habitent dans la Province, est d'environ
» trois cents mille. La capitale dont on a parlé, est environnée de
» bonnes murailles, qui renferment au dedans de la ville des champs,
» où l'on sème du froment en quantité ; car elle a quinze milles de long,
» & autant de large, (c'est-à-dire, cinq lieues de diametre, & en-
» viron quinze lieues de tour.) On y voit le palais du Prince *Salomon*
» avec de très-beaux jardins. Voilà quel est le pays des Réchabites,
selon le voyageur Benjamin, témoin oculaire, qui vivoit au douzième
siècle.

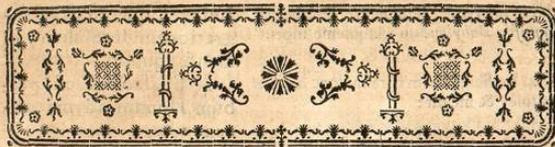
On connoit dans l'Arabie la ville de *Théma*, fondée apparemment par
Théma, fils d'Ismaël ; (a) Job en fait mention, (b) aussi-bien que les
Prophetes Isâie (c) & Jérémie : (d) mais on n'a aucune preuve que cette
ville soit de la grandeur dont parle Benjamin, ni qu'elle soit la demeure
des Réchabites. Nul autre que Benjamin n'en parle. Et une ville, un
Etat de cette importance, ne seroient point inconnus aujourd'hui. Je
craigns qu'on ne place dans les espaces imaginaires ce pays de Théma,
ayant de longueur vingt jours de marche, & étant gouverné par des
Princes Souverains qui commandent à quarante villes, à deux cents
bourgs, à cent châteaux, & à trois cents mille Juifs. Il seroit étrange

(a) Genes. xxv. 15. — (b) Job. vi. 29. — (c) Isâie. xxi. 24. Terram Austri. (Hébr. : Terram Théma.) — (d) Jerem. xxv. 23.

Tome X.

H

qu'un aussi beau pays fut inconnu à nos Historiens, à nos Géographes ; & à nos Voyageurs. Si ce n'est peut-être que ces villes & ces Réchabites ayent été détruits & exterminés depuis le douzième siècle. Le genre de vie de tout ce peuple, ses habits, sa profession, sont encore des caractères qui rendent peu croyable ce que nous en dit cet Auteur. Chacun peut en croire ce qu'il jugera à propos ; nous ne décidons rien : mais nous demeurerons dans le doute jusqu'à de nouvelles preuves de l'existence des Réchabites, dans la nation des Juifs d'aujourd'hui, ou même dans ceux du douzième siècle.



JÉRÉMIE.

CHAPITRE PREMIER.

Mission de Jérémie. Maux qui doivent fondre sur la terre de Juda.

VERBA Jeremiae filii Helciae, de Sacerdotibus qui fuerunt in Anathoth, in terra Benjamin.

2. Quod factum est verbum Domini ad eum in diebus Josiae filii Amon regis Juda, in tertio decimo anno regni ejus.

3. Et factum est in diebus Joakim filii Josiae regis Juda, usque ad consummationem undecimi anni Sedeciae filii Josiae regis

PROPHÉTIE de Jérémie fils d'Helcias, l'un des Prêtres qui demeuroient à Anathoth ville sacerdotale " située dans la terre de Benjamin.

2. Le Seigneur lui adressa sa parole" au temps de Josias fils d'Amon Roi de Juda, la treizième année de son regne.

3. Il lui parla encore" au temps de Joakim fils de Josias Roi de Juda ; & il continua de lui découvrir ses volontés, jusqu'à la fin de la onzième année de Sédécias fils de Josias Roi de Juda, & jusqu'au temps de la transmigration des Juifs, qui

Ÿ. 1. Voyez au Livre de Josué xxxi. 18.
Ÿ. 2. Au lieu de ces mots, *Quod factum est verbum Domini ad eum*, l'Hebreu peut se traduire: *Ad quem factum est verbum Domini in diebus, &c.*

Ÿ. 3. A la lettre *Et factum est*: on sous-entend l'expression *verbum Domini ad eum*, du Ÿ. précéd. Le P. Houbigant suppose qu'elle a été omise par les Copistes.